

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.

Étaient Présents : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

Étaient Excusés et représentés : Anne-Lise VIALLO (pouvoir à F. FAYARD), Thierry JAVELAS (pouvoir à G. CASANOVA), Fabien PLANET (pouvoir à N. COLOMB), Thierry SANCHEZ (pouvoir à E. GIELLY), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT)

Étaient Absents : Philippe CHAVE, Duilio NOVARO

Secrétaire de séance : Laurent MANTONNIER

Ouverture de la séance à 18h33

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers Municipaux et prend note de 5 pouvoirs et 2 absences.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2022 est approuvé à l'Unanimité.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 3 interventions sont prévues en début de séance.

- *le Conseil Municipal des enfants présentera son bilan de l'année,*
- *la Protection Civile présentera les actions solidaires mises en œuvre en faveur de l'Ukraine*
- *la DREAL et le cabinet INGEROP présenteront le rétroplanning du lancement des travaux de la déviation de Livron-sur-Drôme*

Monsieur le Maire profite de ce début de séance pour informer que les travaux du tronçon médian pour la déviation, vont débuter sous peu et que la deuxième phase qui fera partie du contrat de plan Etat-Région débutera en 2023.

Monsieur le Maire termine en rappelant l'ordre du jour de la séance, composé de 10 points :

- 1 - Rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal d'Enseignement Artistique (SIEA)
- 2 - Mise en œuvre d'un chantier jeunes - juillet 2022

- 3 - Convention de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Livron-sur-Drôme dans le cadre du projet Région des Lumières initié par la Région
- 4 - Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade
- 5 - Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial
- 6 - Opération de désherbage et proposition d'une journée brocante à la médiathèque
- 7 - Subvention de fonctionnement 2022 - association du Tennis Club
- 8 - Subvention de fonctionnement 2022 - association Les Optimales de Livron
- 9 - Subvention exceptionnelle à l'association Graines de Lien pour l'organisation d'un Marché Perché Local et Bio
- 10 - Sollicitation de la dotation 2022 au titre des amendes de police

Monsieur Laurent MANTONNIER est désigné secrétaire de séance.

La séance est diffusée en direct par le biais du support numérique ci-joint <https://www.youtube.com/watch?v=MMPC3nCjw90>. Les débats et power points sont consultables en différé sur ce même support.

● *Bilan du Conseil Municipal des Enfants (CME)*

Monsieur Sébastien AMBLARD, Adjoint en charge des Affaires scolaires informe que le Conseil Municipal des Enfants va présenter à l'Assemblée les travaux entrepris cette année.

Dans un premier temps, chacun des jeunes conseillers municipaux se présente tour à tour en mentionnant de quelle école il dépend.

L'un d'entre eux reprend la parole pour indiquer qu'en septembre dernier, Sébastien AMBLARD, Nathalie MANTONNIER, Evelyne BERNARD, Nathalie SORIA, Annick BAROTEAUX, Christiane LAMBERT et Georges CASANOVA sont venus présenter aux classes de CE2, CM1 et CM2, le rôle et les missions du Conseil des enfants et ont répondu à leurs questions. Ils avaient pour objectif de présenter aux enfants, les projets portés et réalisés par les anciens élus du CME. Puis ils leur ont expliqué comment se déroule une élection. A l'issue, les enfants ont tous reçu un livret présentant le CME.

Ensuite ont eu lieu les élections dans les écoles de la commune. Ils font savoir que les bulletins ont été préparés par le service communication et que le service technique a livré des isolements et des urnes. Le CME en profite pour les remercier.

A l'issue des scrutins, 21 jeunes élus ont été nommés et les résultats ont été affichés devant les écoles mais aussi publiés sur le Facebook de la Mairie. Enfin, le premier Conseil Municipal des enfants s'est tenu en Mairie, dans la salle du conseil avec Monsieur le Maire et ses élus pour procéder à l'élection du Maire et des 2 adjoints. Ainsi ont été nommés Baptiste en tant que Maire, Marie-Sarah et Célian comme adjoints. Chacun a reçu sa carte d'élu et le Maire et ses adjoints ont en plus reçus leur écharpe tricolore.

A la suite de cela, les travaux ont pu commencer en Mairie et à la médiathèque.

Leur premier travail a été de fixer les priorités pour l'année :

- organisation pour les Livronnais d'une journée de sensibilisation aux handicaps, dans le but de leur permettre de se mettre dans la peau d'une personne en situation de handicap

→ avec un gros travail entrepris par le CME quant aux choix des associations, de leur présence, de la rédaction des mails, de la création d'affiches et de flyers et de l'organisation générale avec notamment l'organisation d'un atelier autour de la langue des signes avec les agents de la Médiathèque de Livron.

- poursuivre la plantation des arbres sur le territoire de la Commune, initiée par le CME précédent

→ ils ont creusé, planté et arrosé les arbres derrière les containers au parc des Petits Robins

- installation d'hôtels à insectes, de nichoirs à oiseaux et d'abris à chauve-souris dans différents endroits de la Commune (le parc Pignal, l'avenue des Cévennes, l'école de Saint Genys et le parc des Petits Robins)

- participation à différents moments forts de la Commune (vidéos pour les vœux à la population, présences aux cérémonies patriotiques..)

- lancement d'un travail qui fait suite à diverses incivilités remarquées au quotidien par ces jeunes conseillers

et qu'ils veulent dénoncer

→ création de slogans chocs sur le thème des incivilités afin de sensibiliser la population livronnaise au respect de notre ville. Ces slogans seront consultables sur les réseaux sociaux et sur le site de la Ville mais seront également affichés devant les écoles.

Pour l'occasion, Monsieur Alain SIRVENT, illustrateur Livronnais et reconnu, a été sollicité afin de dessiner des affiches illustrant ces slogans chocs.

Ces affiches sérigraphiées sur du dibond seront apposées devant les écoles. Monsieur Alain SIRVENT est mis à l'honneur par le CME et Monsieur Sébastien AMBLARD qui le remercient de ce magnifique travail. Monsieur AMBLARD ajoute qu'en parallèle de ces affiches, les enfants ont fait de courtes vidéos illustrant ces slogans. Celles-ci sont diffusées en direct.

Monsieur Sébastien AMBLARD remercie les élus et les élus du CME très motivés ainsi que les services de la Mairie qui ont participé aux projets.

Monsieur le Maire indique que ces vidéos seront également diffusées sur le site de la ville et sur les réseaux sociaux. Il remercie les enfants pour ce superbe travail, la passion mise dans leurs projets et pour leur présence lors des moments forts de la Commune.

● Présentation des actions solidaires pour l'Ukraine par la Protection Civile

Madame Evelyne BILBOT présente Monsieur CANET de la Protection Civile de la Drôme, qui va faire une présentation générale sur l'action de la Protection Civile et sur son action en faveur de l'Ukraine, en lien avec les associations, le CCAS et les dons de tous les livronnais.

Madame Evelyne BILBOT rappelle qu'au mois de mars, la Commune avait sollicité la générosité des Livronnais qui avaient fait des dons en masse. Il aura fallu ensuite acheminer tous ces dons ; cela a été compliqué. Les associations ont été sollicitées. Elle tient à remercier l'aide apportée par la Protection Civile qui a permis l'acheminement de 12 palettes.

Madame BILBOT donne la parole à Monsieur CANET qui va présenter la mission de la Protection Civile en Ukraine. Il remercie tout d'abord les nombreuses associations engagées qui ont œuvré pour cette mission. Il souligne que c'est un travail d'équipe, il n'y a pas de compétition dans le domaine de l'humanitaire. Un power point est diffusé à l'écran.

Avant d'évoquer le contexte sur la situation en Ukraine, **Monsieur CANET** présente la Protection Civile et rappelle qu'il s'agit d'une association agréée de sécurité civile et reconnue d'utilité publique.

Environ 32 000 bénévoles donnent de leur temps pour la Protection Civile sur le territoire français.

3 missions principales :

- Les missions d'aide
- Les missions de secours
- La formation

Il précise que depuis le début des actions françaises en Ukraine, la Protection Civile a signé un partenariat avec l'Association des Maires de France et les Présidents d'intercommunalités ce qui a permis une force de communication sur le territoire national. Il parle des différentes actions engagées au profit des populations Ukrainiennes telles que :

- la collecte (recueil de dons spontanés, issus des particuliers et organisation de collectes avec les communautés),
- recueil de dons financiers par l'ouverture de cagnottes afin de financer l'acheminement du matériel en Ukraine
- le transport par voies routières avec des moyens logistiques propres à l'association (convois de camions), par voies aériennes et par fret.

Monsieur CANET remercie Madame BILBOT et les équipes pour le travail effectué en amont (tri des palettes). Il souligne que la commune de Livron-sur-Drôme qui a récolté 12 palettes de dons, est l'une des 75 communes Drômoises engagées avec la Protection Civile. Ces palettes représentent 8 % des dons dans la Drôme. Cela aura nécessité de faire 2 voyages. Il met à l'honneur la commune pour son travail et ses actions.

Madame Evelyne BILBOT en profite pour remercier toutes les personnes qui ont participé à ce travail collaboratif à Livron-sur-Drôme.

Monsieur le Maire demande où en est la situation à l'heure actuelle.

Monsieur CANET répond par le fait que malheureusement la situation de l'Ukraine ne semble plus être un des principaux sujets d'actualité, bien qu'un travail soit toujours en cours avec l'aide des services de la Préfecture, pour l'accueil aux familles sur le territoire français.

Monsieur le Maire note qu'il faudra retravailler sur une communication locale à ce sujet. Il remercie à son tour les habitants Livronnais ainsi que toutes les personnes dévouées qui ont participé au tri des dons récoltés (médicaments, vêtements, couvertures).

Madame Evelyne BILBOT conclut en soulignant que l'humanitaire est un vrai métier qui demande de l'organisation.

Elle remercie vivement le Service Technique qui a porté son aide pour l'acheminement des dons dans la zone de stockage et jusqu' à Guilhaud-Granges et pour la réception des équipes de la Protection Civile. Elle précise qu'une palette entière de produits d'hygiène, retirée par ses collègues, a été directement acheminée par sa fille au Diaconat protestant pour les personnes Ukrainiennes logées à Valence.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CANET de sa présentation ainsi que l'ensemble des Livronnais pour leur générosité.

● Présentation des travaux de la déviation de la RN7 par la DRÉAL et le cabinet INGEROP

Consultation du rétroplanning pour la déviation sur le lien suivant :
<https://www.youtube.com/watch?v=MMPc3nCjw90>

La parole est donnée à la DRÉAL et au cabinet INGEROP qui portent le déploiement de la déviation du premier tronçon médian.

- Valentine DARRIEUS, Responsable d'opération à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, s'occupe du suivi de l'opération de la déviation Livron – Lorient
- Maryline REVOL, de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes explique que la DRÉAL est le maître d'ouvrage de l'opération pour le compte de l'Etat
- Laurent LEVASSEUR, de la société INGEROP, Directeur de travaux de la maîtrise d'œuvre sur le site de Livron-sur-Drôme

Maryline REVOL apporte les précisions suivantes :

- ↳ la maîtrise d'ouvrage commande les travaux
- ↳ la maîtrise d'œuvre a réalisé les études de conception
- ↳ Monsieur LEVASSEUR suivra les travaux

Au cours de la présentation, Monsieur le Maire intervient à plusieurs reprises pour apporter les précisions suivantes :

○ Concernant la partie « protocole financier du 27 mars 2021 », les termes reprenaient la convention signée en 2019, ce n'était pas une nouveauté mais une reprise et validation officielle par Jean Castex, Premier Ministre de l'époque et les représentants des collectivités locales.

○ Concernant la partie « avenant à la convention de financement » :

- La signature de la nouvelle convention de financements est prévue au prochain Conseil Municipal du 26/09/2022

- Suite aux discussions des collectivités locales (Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme et la CCVD) et de l'Etat, possibilité désormais de récupérer la TVA, chose qui n'avait pas été prévue dans la première convention

- La vente des 50 000 m3 de matériaux bruts pour 305 500,00 € qui viendra se défalquer

Monsieur le Maire précise que sur ce point les élus locaux ont fait leur travail de négociation. En effet, il ajoute que l'ensemble de ces élus locaux étaient réticents au fait de financer une partie de cette déviation. Avec ces nouvelles mesures concernant la TVA et les matériaux le coût sera revu à la baisse.

○ Concernant la partie « Travaux du barreau central de la déviation – Phase 1 » :

Monsieur le Maire complète les propos de Valentine DARRIEUS au sujet des itinéraires de déviation mis en place pour les usagers pendant la réalisation des travaux. Il tient à préciser qu'il n'y aura pas de déviation par les Petits-Robins pendant la durée des travaux. Cela a été entendu ; c'est pour une durée de travaux de 3 nuits uniquement. Il fait remarquer qu'il refuse le passage des engins de travaux par les Petits-Robins.

A l'issue du power point **Monsieur le Maire** remercie les intervenants pour cette présentation. Vivement la fin de l'été, dit-il, avec la pose de la première pierre qui marquera le début des travaux et le creusement de la première tranchée pour l'installation des premiers ouvrages d'art de cette déviation.

Monsieur Emmanuel DELPONT fait part de sa satisfaction sur l'avancée des travaux de cette déviation. Il ajoute que la présentation a été très précise avec la présentation de cartes à l'appui. Il émet le souhait de récupérer ces cartes au cas où ils seraient interrogés par des riverains. Il évoque le passage concernant le barreau central et note que la 1ère phase durera 3 ans jusqu'à fin 2025. Il demande quand les deux autres phases prendront fin.

Valentine DARRIEUS répond que dans un premier temps la phase 2 ne démarrera pas avant la fin de la phase 1, elles vont se chevaucher. Quant à la phase de terrassement et d'assainissement, elle commencera début 2024 mais la durée des travaux reste à définir.

Monsieur le Maire intervient pour indiquer qu'un point sera fait et que le travail sera réalisé de façon concomitante une fois le CPER (Contrat de Plan État Région) 2023 – 2027 lancé.

Monsieur Emmanuel DELPONT reprend la parole concernant le budget pour les autres barreaux. « Ont-ils été sécurisés ou pas ? C'est une inquiétude ayant voté le début. Qu'en est-il de la suite ? »

Maryline REVOL revient sur les délais de travaux et précise que le maximum sera fait pour qu'ils soient réalisés le plus rapidement possible en les faisant se chevaucher dans le respect toutefois de certaines contraintes de chantiers.

Elle parle ensuite de la deuxième tranche de financement et indique que la déviation est adossée à un contrat de Plan Etat Région (CPER). Par conséquent, pour le barreau central, c'est le contrat en cours 2015-2022. Le financement est sécurisé. Concernant les autres tranches de financement, elle précise qu'ils s'appuieront sur le nouveau CPER 2023 – 2027 qui sera signé en 2023. Elle ajoute que pour le protocole qui a été signé en 2021, tous

les partenaires financiers se sont engagés à mettre en place des autorisations d'engagement pour pouvoir financer la suite des travaux.

Monsieur le Maire fait remarquer que tout sera stipulé dans la convention qui sera présentée au Conseil Municipal du 26/09/2022. Seront présentées la convention ainsi que la répartition financière jusqu'à la fin des travaux.

Monsieur Emmanuel DELPONT profite de la présence des personnes de la DRÉAL pour parler du tableau présenté avec un pourcentage de financement et le montant de financement. Au vu de l'inflation actuelle, qu'en sera-t-il du chiffre présenté ? Faudra t'il prendre en compte le montant ou le pourcentage pour le financement de la part communale ?

Maryline REVOL répond que lorsqu'il y a une augmentation finale, qui a été sécurisée en amont, il peut y avoir une nouvelle fois des discussions avec les partenaires financiers dans le cas où les coûts viendraient à augmenter. Cependant quand la DRÉAL prévoit les coûts, elle prend en compte les éventuels aléas des travaux mais aussi l'augmentation éventuelle des prix.

Monsieur le Maire souligne que des réajustements seront apportés sur la convention qui sera présentée en septembre prochain. Il indique qu'en effet il est important de faire attention à l'intérêt collectif pour les habitants de notre territoire. Il termine en précisant que la partie financement sera débattue le 26/09/2022.

Il remercie chacun des intervenants de leur présence.

1 - Rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal d'Enseignement Artistique (SIEA)

Monsieur Loïc GUICHARD, Directeur de l'Ecole de Musique rappelle que chaque année, le SIEA doit présenter son rapport d'activités dans les deux communes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme. Concernant le fonctionnement et les moyens mis en œuvre, il précise qu'il n'y a guère d'évolution par rapport aux années précédentes.

Il rappelle que l'Ecole de musique est un service public intercommunal avec à disposition 16 agents travaillant pour les deux communes.

Une synthèse du rapport d'activité 2021 est diffusée à l'écran.

A l'issue, **Madame Christiane LAMBERT**, Présidente du SIEA prend la parole. Elle met en lumière les éléments suivants :

- « Le rapport présenté est quand même enthousiasmant » dit-elle, malgré les deux années de covid
- Un fait marquant : le 1^{er} cours des enfants de la crèche venus pour apprendre ce qu'était la musique et qui ont pris beaucoup de plaisir. Elle aimerait beaucoup que tous les enfants aient accès à cette formation.
- Influence positive de cet enseignement sur les enfants. Pour avoir côtoyé les classes orchestres, elle remarque que « cela en fait des enfants merveilleux qui écoutent leurs enseignants, qui réfléchissent, qui partagent entre eux ». **Madame LAMBERT** parle de l'importance d'axer le travail sur la possibilité que d'autres enfants puissent participer à cette pratique musicale. Les classes orchestres en sont un très bon exemple. Il y a deux sortes de classes orchestres :
 - Les 2 classes orchestres du Collège Anne Cartier
 - ↳ Les enfants avec l'aval de leurs parents, ont choisi de faire partie de cette classe spécifique. Ces enfants, dit-elle, sont formidables ; elle se rappelle leur séjour à Paris où ils ont joué à l'occasion du concert d'Ibrahim

MAALOUF à Bercy. Ils ont fait preuve d'une grande discipline, bien qu'ils se soient retrouvés enfermés dans une salle assez étroite avec 5 classes orchestres soit 150 élèves.

• La classe orchestre de Loriol est différente dans le sens où elle concerne des enfants d'un quartier dit « défavorisé » et qui n'ont pas choisi d'être là. Pendant 3 ans ils ont travaillé. La première année certains d'entre eux étaient rebelles et distraient les autres mais au fil du temps, les adultes ont pu constater que ces enfants étaient passionnés par leur apprentissage. Ils auront la chance de pouvoir continuer en 6^{ème} en ayant un accès à la culture et à la musique, en particulier au Collège Daniel Faucher qui a signé un partenariat avec le SIEA pour que ces enfants puissent jouir au minimum d'une heure de musique par semaine durant la pause méridienne.

Madame LAMBERT souhaiterait que plus de monde puisse s'épanouir en faisant de la musique, de la danse, de la peinture. Son souhait serait de monter une comédie musicale avec des enfants de classes allant du CE2 au CM2.

Madame LAMBERT conclut en évoquant un futur partenariat entre le SIEA et le Conservatoire de Musique de Valence Romans. Elle explique qu'une rencontre prochaine aura lieu avec Loïc GUICHARD, elle-même et Monsieur Didier VADROT, Directeur du Conservatoire afin de définir un partenariat pour des enfants en classe de seconde et qui se retrouvent à Valence avec 2 heures de trajet par jour et qui n'ont plus accès aux activités culturelles. Il est fort probable que ces enfants pourront avoir un accueil privilégié au Conservatoire de Valence.

Monsieur le Maire remercie Loïc GUICHARD et Madame Christiane LAMBERT pour ce travail de qualité et espère que la COVID ne bloquera pas une fois encore toutes les futures activités. Il indique que les élus seront présents pour les aider à faire avancer ce projet de l'école de musique intercommunale.

Loïc GUICHARD reprend la parole pour remercier à son tour le service technique qui a suivi et accompagné l'installation et les nombreux aménagements du SIEA à la Maison Pignal.

Madame Francine DAMBRINE intervient pour demander quand sera prévue l'inauguration de la Maison Pignal et si les enfants de l'Ecole de Musique seront associés à cet évènement.

Monsieur le Maire rassure en indiquant que cette inauguration est bien prévue. La date n'est pas encore déterminée mais cela se passera après la rentrée de septembre.

Madame Francine DAMBRINE suggère que les enfants de l'Ecole de Musique soient mis à contribution pour cette inauguration.

« Cela va de soi », répond **Monsieur le Maire**.

Madame Christiane LAMBERT, Présidente du Syndicat Intercommunal d'Enseignement Artistique (SIEA), informe que, chaque année, doit être adressé aux Maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en séance publique du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal d'Enseignement Artistique (SIEA),

2 - Mise en œuvre d'un chantier jeunes - juillet 2022

Madame Nathalie MANTONNIER met en lumière ce chantier du mois de juillet, quelque peu différent des années précédentes. En effet, les jeunes interviennent d'habitude au service technique dans le cadre d'amélioration des embellissements sur la commune. Cette fois, il s'agit d'un projet d'embellissement avec la création d'une fresque dans une école, sur un mur d'accès à la restauration scolaire.

Monsieur le Maire ajoute que c'est un beau projet et il en appelle d'autres comme par exemple le mur de Saint-Genys. Il parle aussi d'un projet sur la maison du premier lac de pêche des Petits-Robins. Cela fait partie des projets d'accompagnement pour les jeunes afin de les initier à des choses intéressantes et créatives.

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'en bureau communautaire du 1^{er} février 2022, la communauté de communes a délibéré en faveur du renouvellement de l'opération « chantiers jeunes ». Expérimenté pour la première fois en 2013, ce dispositif remporte toujours un vif succès auprès des jeunes et des élus.

Pour rappel, ces chantiers doivent être avant tout considérés comme des activités occupationnelles pour les jeunes en période de vacances scolaires. Elles permettent aux jeunes de s'engager pour l'amélioration du cadre de vie de leur commune et ainsi renforcer le lien social entre eux, les élus et les agents communaux.

La commune de Livron-sur-Drôme souhaite proposer un chantier pour 4 jeunes Livronnais âgés de 16 à 18 ans sur la semaine du 18 au 22 juillet 2022.

Le chantier aura pour objet la réalisation d'une fresque sur le mur de l'école Mistral (mur accès cantine enceinte de l'école).

Une prestation d'accompagnement (fournitures, temps d'intervention, frais de déplacement) par l'artiste Groek du Collectif Sorry Graffiti est prévue à hauteur de 1 988,70 €. Chaque séance durera 3 heures de 9h à 12h pour un total de 15 heures sur 5 séances.

L'encadrement sera également assuré par les agents de l'Espace de Vie Sociale.

La commune prend à sa charge la gratification financière des jeunes, soit pour 4 jeunes* 75 euros = 300 euros.

Dans le cadre du financement de la prestation d'accompagnement, la commune sollicite la participation financière de la Communauté de Communes du Val de Drôme à hauteur de 1 000,00 €, la commune prenant à sa charge le reliquat soit 988.70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **VALIDE** le projet tel que décrit ci-dessus,
- **SOLLICITE** une participation financière de la Communauté de Communes du Val de Drôme à hauteur de 1 000,00 €
- **APPROUVE** la participation financière de la commune,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP de l'exercice en cours
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Convention de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Livron-sur-Drôme dans le cadre du projet Région des Lumières initié par la Région.

Madame Nathalie MANTONNIER rappelle que ce projet avait été initié par l'ancienne équipe municipale mais pas abouti pour cause de timing.

Elle précise qu'au moment de la rédaction de la délibération, la date n'était pas encore fixée. Elle l'est désormais. La projection sera réalisée du 02 au 18 septembre 2022. Cette période a été choisie en fonction des dates des journées Européennes du Patrimoine qui se dérouleront du 17 au 18 septembre 2022 et qui auront pour thème le « Patrimoine Durable ». Comme les illustrations de la Région portent à la fois sur le patrimoine naturel et bâti, cette période est par conséquent « à propos ».

Elle informe qu'une conférence de presse se tiendra fin août pour présenter le projet avec des représentants de la Région. Pour le lancement du 2 septembre, elle fait savoir qu'une petite réception sera organisée afin de marquer cet évènement.

Monsieur le Maire précise que cette projection aura lieu pendant 2 semaines tous les soirs.

Madame Emmanuelle GIELLY fait part de son étonnement quant à la signature de cette convention sachant qu'elle pensait que celle-ci avait déjà été signée par l'ancienne équipe municipale mais aussi quant à la durée de la projection qui était initialement programmée pour 3 semaines alors qu'aujourd'hui il est question de 15 jours.

Madame Nathalie MANTONNIER fait savoir qu'il a fallu renégocier avec la Région les termes de la convention pour ce projet resté en suspens et signer à nouveau une convention. Au sujet de la réduction de la durée de la projection, c'est en fonction de la disponibilité du matériel mis à disposition par la Région. (rotation du matériel entre plusieurs communes).

Monsieur le Maire précise qu'avec la réduction des mesures COVID la demande de projections dans les villes a augmenté, réduisant ainsi la durée de prêt de matériel. Il indique que l'on pourra constater la fréquentation des habitants sur le site de projection et de l'intérêt qu'ils porteront à ce projet.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de braquer les projecteurs sur les grands sites régionaux qui font l'histoire de France grâce à des mises en lumière exceptionnelles. Les spectacles de l'opération « la Région des lumières » ont vocation à illustrer l'histoire de la région et mettre en valeur des éléments du patrimoine et des sites naturels. L'objectif étant de valoriser le patrimoine historique et culturel de toute la région, renforcer l'attractivité touristique et culturelle, et nourrir la fierté de ses habitants en renouant le lien entre les grands sites et leurs habitants.

Chaque année, la Région sélectionne plusieurs sites exceptionnels différents, de façon à proposer à l'ensemble des habitants et des touristes de la région, une programmation sons et lumières originale, renouvelée d'une année sur l'autre, et valorisant l'ensemble des sites retenus sur les 3 ans.

La ville de Livron-sur-Drôme a fait part de son souhait de s'impliquer dans cette opération. Cette demande ayant été retenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle bénéficiera d'une œuvre conçue et produite à 100% par la Région, qui sera créée spécialement pour le site sélectionné. Le spectacle sera proposé tous les soirs de la semaine, et sera joué en boucle sur la plage horaire définie.

A ce jour, les dates de la projection restent à déterminer.

La convention, communiquée en annexe, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Livron-sur-Drôme. Elle définit les conditions de mise en œuvre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

4- Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade

Cette délibération est proposée dans le cadre des avancements de grade possibles suite à la validation, au 1^{er} février 2022, des lignes directrices de gestion. Madame Evelyne BERNARD indique que depuis deux ans la collectivité n'avait pu procéder à aucun avancement de grade.

32 avancements de grade ont été acceptés, dans le cadre et le respect de ces lignes directrices de gestion et suite aux propositions des responsables de service. 30 ont été refusés, ne remplissant pas les conditions statutaires.

La répartition de ces avancements de grade par catégorie est la suivante :

- *1 agent en catégorie A pour une personne qui va faire valoir ses droits à la retraite prochainement,*
- *4 agents en catégorie B (1 dans la filière animation, 1 filière sportive suite à réussite à examen professionnel et 2 agents de la filière administrative)*
- *Et enfin 27 agents en catégorie C vont bénéficier d'avancement de grade.*

L'ensemble de ces avancements de grade représente 277 points d'indice, soit un coût annuel chargé de 22 274,05 € (soit 1 856,17 € par mois).

Ces avancements de grade interviendront à compter du 1^{er} août 2022. L'intégralité des postes occupés jusqu'alors par ces agents seront supprimés ultérieurement, après avis du Comité technique, lors de la mise à jour du tableau des effectifs prévue au cours du dernier trimestre de l'année 2022 (ce qui représente environ entre 30 et 40 suppressions de poste opérées à ce moment-là).

Monsieur le Maire précise qu'il faudra plus de rigueur sur le schéma d'ouverture et de fermeture des postes.

Madame Evelyne BERNARD indique que son souhait serait, que lorsqu'il y a une création de poste qui engendre une suppression de poste, que cela soit fait en simultanée et non avec une mise à jour d'un tableau une fois par an voire plus.

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée en charge des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les agents communaux, il convient de procéder à certains avancements de grade.

Ces avancements de grade s'inscrivent dans le cadre et dans le respect des Lignes Directrices de Gestion, adoptées par arrêté du 1^{er} février 2022, et qui définissent les axes de développement de notre politique en matière de gestion des ressources humaines.

Dans le cadre de ces avancements de grade, qui interviendront au 1^{er} août 2022, Mme Evelyne BERNARD propose la création des postes mentionnés ci-dessous.

Mme Evelyne BERNARD précise que l'intégralité des postes occupés jusqu'alors par ces agents seront supprimés ultérieurement, après avis du Comité technique, lors de la mise à jour du tableau des effectifs prévue au cours du dernier trimestre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **DÉCIDE** de créer au tableau des effectifs et afin de procéder aux avancements de grade, les postes suivants
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces postes seront inscrits au budget
- **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs à compter du 5 juillet 2022 :

Filière Animation			
Emploi	Postes à créer Grades d'avancements	Catégorie	Durée hebdomadaire
Animatrice en milieu scolaire	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps non complet 29h45 minutes hebdomadaires
Animatrice péri scolaire	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps non complet 21h hebdomadaires
Animatrice péri scolaire	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps non complet 31h30 minutes hebdomadaires
Responsable restaurant satellite	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
Animatrice en milieu scolaire	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps non complet 31h30 minutes hebdomadaires
Animatrice en milieu scolaire	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps non complet 33h57 minutes hebdomadaires
Filière Animation			
Animatrice en milieu scolaire	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps non complet 30h45 minutes hebdomadaires
Animatrice péri scolaire	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
Agent en charge de l'accueil du public au sein de l'espace de vie sociale	1 poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Responsable du service éducation	1 poste d'animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	Temps complet

Filière Administrative			
Emploi	Postes à créer Grades d'avancements	Catégorie	Durée hebdomadaire
Secrétariat auprès des élus et de la Direction Générale	2 postes d'adjoints administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Agent d'accueil et gestion des salles communales	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Agent en charge de l'accueil du CCAS	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Responsable du service des finances	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Accueil des administrés, service citoyenneté	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
Gestionnaire des ressources humaines	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
Responsable de la cellule administrative des services techniques	1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	Temps complet
Responsable des ressources humaines	1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Temps complet

Filière Technique			
Emploi	Postes à créer Grades d'avancements	Catégorie	Durée hebdomadaire
Responsable du pôle logistique	1 poste d'agent de maîtrise principal	C	Temps complet
Agent des services techniques	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Responsable du pôle patrimoine	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
Responsable des réseaux	1 poste d'ingénieur principal	A	Temps complet

Filière Sportive			
Emploi	Postes à créer Grades d'avancements	Catégorie	Durée hebdomadaire
Educateur sportif	1 poste d'ETAPS principal de 2 ^{ème} classe (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives)	B	Temps non complet 31h30 minutes hebdomadaires

Filière Police Municipale			
Emploi	Postes à créer Grades d'avancements	Catégorie	Durée hebdomadaire
Agent de police municipale	2 postes de Brigadiers-chefs principaux de police municipale	C	Temps complet

Filière Médico-Sociale			
Emploi	Postes à créer Grades d'avancements	Catégorie	Durée hebdomadaire
Agent spécialisé en charge des écoles maternelles	1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps non complet 31h hebdomadaires
Agent spécialisé en charge des écoles maternelles	1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps non complet 29h45 minutes hebdomadaires

Filière Culturelle			
Emploi	Postes à créer Grades d'avancements	Catégorie	Durée hebdomadaire
Agent au sein de la médiathèque	1 poste du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet

5- Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial

Madame Evelyne BERNARD rappelle l'historique du poste.

Suite à la délibération en date du 21 décembre 2020, il avait été possible de recruter une personne en contrat d'apprentissage pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 24 mai 2022 afin de lui permettre de préparer le BPJEPS. Cette apprentie était affectée au service Education/enfance à la direction de l'accueil de loisirs périscolaire et du centre de loisirs, pour la gestion, et l'encadrement des animateurs péri et extra-scolaire, et l'animation des groupes d'enfants.

Cet agent a réussi son BPJEPS et a donné une entière satisfaction sur l'ensemble de ces missions.

Le choix de la municipalité est de pérenniser au maximum les postes des personnes qui sont rentrées en contrat d'apprentissage ; elle s'engage jusqu'au bout.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1^{er} septembre 2022, nécessaire au fonctionnement du service Education/enfance pour finaliser la réorganisation de ce service.

Monsieur le Maire rappelle la position de son équipe en spécifiant que tous les postes en apprentissage seront pérennisés à terme. C'est un choix politique. Il n'est pas question d'abuser des emplois aidés. Quand le choix sera orienté vers ce type de poste, ce sera pour pérenniser et conserver les salariés.

Monsieur Sébastien AMBLARD ajoute que cet emploi concerne l'une des 4 directrices d'accueil de loisirs qui fait un très bon travail de terrain. Il précise que si les conseils d'école se passent aussi bien, c'est en partie grâce à

ces agents-là. Il en profite pour les remercier et précise en dernier lieu que ce qui a été décidé collectivement dans le cadre de la réorganisation du service éducation va dans le bon sens et dans l'intérêt des enfants.

Monsieur Sébastien AMBLARD conclut en soulignant que ces agents seront invités lors d'un prochain Conseil Municipal afin de se présenter.

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée en charge des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Considérant que, dans le cadre de la finalisation de sa réorganisation, les besoins du service éducation le nécessitent ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à raison de 35 heures 00 minutes hebdomadaires,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : direction de l'accueil de loisirs périscolaire et du centre de loisirs, gestion, et encadrement des animateurs péri et extra-scolaire, et animation des groupes d'enfants.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- La modification du tableau des emplois entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

DÉCIDE :

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs, l'emploi permanent susmentionné.
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs :

Filière Animation				
Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire poste créé
Adjoint d'animation à temps complet	C	19	20	35 heures minutes

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

6 - Opération de désherbage et proposition d'une journée brocante à la médiathèque

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture, expose la nécessité pour la médiathèque de recourir régulièrement à la pratique du « désherbage ». Il s'agit d'une opération qui consiste à retirer régulièrement des documents en surnombre, vieillissants, qui ne sont plus empruntés, pour permettre un renouvellement des collections et libérer de l'espace pour les livres récemment acquis.

La médiathèque municipale propose, dans ce cadre, une « brocante » le 30 septembre et 1^{er} octobre 2022 aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Cette opération sera réalisée, entre autres, grâce au concours de l'équipe de bénévoles.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le déclassement des documents suivants, provenant de la médiathèque municipale :
 - Documents en mauvais état,
 - Documents au contenu obsolète,
 - Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,
 - Exemplaires multiples.

Sur chaque document sera apposé un tampon « Annulé ».

- **DÉCIDE** que ces documents seront vendus dans le cadre d'une brocante de livres, ou à défaut proposés en dons ou détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,

- **DÉCIDE** que les livres non vendus lors de cette brocante, soient donnés à une association, selon la liste établie,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs comme suit :

- 1 € pour les livres et CD
- 0,20 € pour les revues.

- **DÉCIDE** qu'une liste des livres dés herbés sera établie.

7- Subvention de fonctionnement 2022 - association du Tennis Club

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 30 mai 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2022.

Un nouveau dossier de demande de subvention de fonctionnement a été reçu par la Collectivité le 1er juin 2022, il s'agit de celui de l'association du Tennis Club pour un montant de 2 500,00 €.

Il invite les conseillers municipaux qui de par leurs responsabilités associatives pourraient trouver un intérêt à l'attribution de cette subvention, à ne pas participer au débat et au vote afin d'assurer une parfaite neutralité des débats.

Monsieur Emmanuel DELPONT, membre de cette association ne participera pas au débat.

Après vérification de la complétude du dossier de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Tennis Club » pour un montant de 2 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 26 Pour et 1 ne prenant pas part au vote :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'association « Tennis Club » d'un montant 2 500,00 €
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours

8- Subvention de fonctionnement 2022 - l'association Les Optimales de Livron

Madame Nathalie MANTONNIER explique que cette nouvelle association Livronnaise, s'est donnée comme objectif d'organiser à Livron-sur-Drôme, un salon du livre « Optimiste ». Celui-ci se déroulera les 14 et 15 janvier 2023.

L'idée est d'attribuer une subvention pour accompagner la mise en place de cette association et l'accompagner également sur les premiers frais inhérents, liés à l'organisation de ce salon du livre.

Monsieur le Maire relève que c'est un beau projet et il sera très heureux d'assister l'an prochain à ce premier salon du livre.

Madame Emmanuelle GIELLY demande ce qui peut nécessiter une subvention de démarrage de 2 000,00 € sachant que d'autres associations n'ont parfois que 150,00 € pour démarrer.

Madame Nathalie MANTONNIER fait part du gros travail de communication effectué par l'association. L'objectif étant d'amener un maximum de personnes autour de la table, avec l'aide des bénévoles, des relais, des réseaux. Un travail est fait par le biais de films publicitaires, ainsi qu'auprès des auteurs et des maisons d'édition. Il faut pouvoir s'engager rapidement financièrement auprès des auteurs.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a bien un budget et que ce projet d'envergure sera présenté d'ici la fin d'année. Il met en lumière sans la nommer, la personne qui porte ce projet et il rajoute que cette dernière suscite de l'admiration de par sa passion et son changement de voie professionnelle.

Monsieur Alain COURTHIAL intervient pour demander ce qu'est précisément un livre optimiste.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de la ligue des optimistes. Si Monsieur COURTHIAL le souhaite, il lui transmettra le contact de la personne en question avec qui il pourra échanger sur une vision optimiste du monde.

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture, informe que par délibération en date du 30 mai 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2022.

Une nouvelle association Livronnaise « Les Optimales de Livron » a déposé un dossier de demande de subvention de démarrage. Elle a pour but l'organisation d'un salon du livre une fois par an sur la Commune. Ses activités sont culturelles à destination de tout public en lien avec la ligue des optimistes de France.

Après vérification de la complétude du dossier de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention de démarrage à l'association « Les Optimales de Livron » pour un montant de 2 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de démarrage pour l'association « Les Optimales de Livron » d'un montant 2 000,00 €.
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours

9 - Subvention exceptionnelle à l'association Graines de Lien pour l'organisation d'un Marché Perché Local et Bio

Madame Nathalie MANTONNIER explique que cette année, le Marché Perché du Haut Livron, a été repris au niveau de son organisation par l'association Graines de Lien. Elle fait savoir que la Commune s'engage à accompagner financièrement l'association pour la mise en place d'animations culturelles, de la même façon qu'elle s'était engagée auparavant à accompagner Les Buttineries.

Monsieur le Maire en profite pour féliciter l'association Graines de Lien suite à l'ouverture de son épicerie perchée bio au Haut Livron et invite les Livronnais à s'y rendre.

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture, présente le projet de l'association Graines de Lien pour l'organisation d'un Marché Perché Local et Bio.

Ce marché se déroulera le jeudi soir de fin-juin à début-septembre sur les dates suivantes : 30 juin, 7 juillet, 21 juillet, 4 août, 18 août et 1er septembre.

Chaque marché sera suivi d'une animation musicale avec buvette et restauration.

Afin de mener à bien cette opération l'association sollicite une subvention exceptionnelle de la commune d'un montant de 1 780,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Graines de Lien » dans le cadre de l'organisation d'un Marché Perché Local et Bio d'un montant 1 780,00 €
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours

10 - Sollicitation de la dotation 2022 au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du produit des amendes de Police est répartie par décision du Conseil Départemental. A ce titre, une dotation au titre de l'année 2022 pourra être attribuée pour la commune de Livron-sur-Drôme à hauteur de 2 392,00 €, sur justification de travaux ou acquisition d'équipements d'amélioration de la sécurité routière.

Dans le cadre du budget 2022, il est proposé de solliciter l'attribution d'une dotation au titre des amendes de police en vue du financement de dispositifs signalétiques de sécurisation des abords des écoles et de marquage au sol attenant à la sécurité routière, comme suit :

- Marquage de passages piétons = 7 153,75 € HT
- Acquisition de dispositifs signalétiques de sécurisation des abords des écoles (figurines) = 1 485,00 € HT

Madame Emmanuelle GIELLY rebondit sur les propos de Monsieur le Maire au sujet des figurines aux abords des écoles en soulignant que celles-ci étaient déjà existantes. Sa question est de savoir pourquoi elles ont été remplacées par des nouvelles figurines. « Était-ce dû à leur état ? »

Monsieur Sébastien AMBLARD répond qu'elles étaient effectivement très vieillissantes. Il précise qu'elles ont été récupérées afin d'être rénovées pour être réinstallées ensuite devant une autre école.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une dotation au titre des Amendes de police 2022 auprès du Conseil Départemental de la Drôme en vue du financement de marquage de passages piétons et dispositifs signalétiques de sécurisation des abords des écoles.
- **S'ENGAGE** à effectuer les acquisitions correspondantes à cette dotation.

Questions diverses : Néant

La séance est levée à 20h45

**Le Maire,
Francis FAYARD,**



Le secrétaire de séance,



CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 04 JUILLET 2022

VOTES

N°	NOM	Procès-verbal du Conseil précédent			Rapport activité 2021 - SIEA Pas de vote, le Conseil prend acte			Mise en œuvre chantier jeunes - été 2022			Convention partenariat Région des Lumières			SIGNATURES
		Pour	Contre	Abst.	Délib. 1			Délib. 2			Délib. 3			
					Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	
1	FAYARD F.	X						X			X			
2	MANTONNIER N.	X						X			X			
3	CHAVE P.													absent
4	BERNARD E.	X						X			X			
5	FAURE J.F.	X						X			X			
6	VIALLO A.L.	X						X			X			
7	CHABERT C.	X						X			X			
8	BILBOT E.	X						X			X			
9	AMBLARD S.	X						X			X			
10	LAMBERT C.	X						X			X			
11	BAROTEAUX A.	X						X			X			
12	CASANOVA G.	X						X			X			
13	GEAY M.C.	X						X			X			
14	JAVELAS T.	X						X			X			
15	NOVARO D.													absent
16	LUQUES E.	X						X			X			
17	MANTONNIER L.	X						X			X			
18	SORIA N.	X						X			X			
19	CHEYNEL S.	X						X			X			
20	DELPONT E.	X						X			X			
21	VILLIOT D.	X						X			X			
22	PLANET F.	X						X			X			
23	SANCHEZ T.	X						X			X			
24	DAMBRINE F.	X						X			X			
25	COURTHIAL A.	X						X			X			
26	NIVOT M.	X						X			X			
27	COLOMB N.	X						X			X			
28	GIELLY E.	X						X			X			
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X						X			X			
TOTAL		27	0	0	27	0	0	27	0	0	27	0	0	

* Ne Prend pas Part au Vote

N°	NOM	Mise à jour tableau effectifs - avancement de grades			Modification tableau effectifs - création emploi adjoint animation territorial			Opération désherbage et proposition journée brocante à la médiathèque			Subvention fonctionnement 2022 Association Tennis club			Subvention fonctionnement 2022 - Association Les Optimales de Livron		
		Délib. 4			Délib. 5			Délib. 6			Délib. 7			Délib. 8		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.	X			X			X			X			X		
2	MANTONNIER N.	X			X			X			X			X		
3	CHAVE P.															
4	BERNARD E.	X			X			X			X			X		
5	FAURE J.F	X			X			X			X			X		
6	VIALON A.L	X			X			X			X			X		
7	CHABERT C	X			X			X			X			X		
8	BILBOT E.	X			X			X			X			X		
9	AMBLARD S.	X			X			X			X			X		
10	LAMBERT C.	X			X			X			X			X		
11	BAROTEAUX A.	X			X			X			X			X		
12	CASANOVA G.	X			X			X			X			X		
13	GEAY M.C	X			X			X			X			X		
14	JAVELAS T.	X			X			X			X			X		
15	NOVARO D.															
16	LUQUES E.	X			X			X			X			X		
17	MANTONNIER L.	X			X			X			X			X		
18	SORIA N.	X			X			X			X			X		
19	CHEYNEL S.	X			X			X			X			X		
20	DELPONT E.	X			X			X			* NPPV			X		
21	VILLIOT D.	X			X			X			X			X		
22	PLANET F.	X			X			X			X			X		
23	SANCHEZ T.	X			X			X			X			X		
24	DAMBRINE F.	X			X			X			X			X		
25	COURTHIAL A.	X			X			X			X			X		
26	NIVOT M.	X			X			X			X			X		
27	COLOMB N.	X			X			X			X			X		
28	GIELLY E.	X			X			X			X			X		
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X			X			X			X		
TOTAL		27	0	0	27	0	0	27	0	0	26	0	0	27	0	0

* Ne Prend pas Part au Vote

N°	NOM	Subvention exceptionnelle - Graines de Lien pour organisation Marché perché			Sollicitation dotation 2022 au titre des amendes de police											
		Délib. 9			Délib. 10			Délib. 11			Délib. 12			Délib. 13		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.	X			X											
2	MANTONNIER N.	X			X											
3	CHAVE P.															
4	BERNARD E.	X			X											
5	FAURE J.F	X			X											
6	VIALON A.L	X			X											
7	CHABERT C	X			X											
8	BILBOT E.	X			X											
9	AMBLARD S.	X			X											
10	LAMBERT C.	X			X											
11	BAROTEAUX A.	X			X											
12	CASANOVA G.	X			X											
13	GEAY M.C	X			X											
14	JAVELAS T.	X			X											
15	NOVARO D.															
16	LUQUES E.	X			X											
17	MANTONNIER L.	X			X											
18	SORIA N.	X			X											
19	CHEYNEL S.	X			X											
20	DELPONT E.	X			X											
21	VILLIOT D.	X			X											
22	PLANET F.	X			X											
23	SANCHEZ T.	X			X											
24	DAMBRINE F.	X			X											
25	COURTHIAL A.	X			X											
26	NIVOT M.	X			X											
27	COLOMB N.	X			X											
28	GIJELY E.	X			X											
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X											
TOTAL		27	0	0	27	0	0									

* Ne Prend pas Part au Vote

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES ENTRE LE 31/05/2022 ET LE 04/07/2022

N° enregistrement	Date de la décision	Thème	Descriptif	Date publication
DEC2022057	01/06/2022	Bail	bail dérogatoire à compter du 1 ^{er} juin 2022, selon les conditions définies dans la promesse de location, avec l'Association Graines de Lien, pour l'occupation d'un local situé 49 rue Jean Boyer, Haut-Livron - Le loyer de base est fixé à 200 € TTC par mois avec date de prise d'effet au 1er juin 2022.	07/06/2022
DEC2022058	07/06/2022	Contrat	contrat de l'association « Transe Express » pour leur spectacle « Nawak » le dimanche 3 juillet 2022, dans le cadre de l'évènement « un dimanche au cirque » au parc du Bosquet pour un montant de 4 378,25 TTC.	09/06/2022
DEC2022059	08/06/2022	Contrat	Avenant n° 3 au contrat de vérification des installations techniques et électriques des bâtiments communaux pour l'ajout de la vérification électrique d'un coffret forain, pour un montant annuel de 90 € HT.	10/06/2022
DEC2022060	10/06/2022	Contrat	proposition financière de la société 3D OUEST pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois soit une durée maximale de 4 ans - Le montant annuel de cette prestation s'élève à 544.13 € TTC avec une révision de prix annuelle basée sur l'indice Syntec.	10/06/2022
DEC2022061	14/06/2022	Contrat	contrat de la compagnie du Faubourg pour leur spectacle manège « au faubourg des mers » le dimanche 3 juillet 2022, dans le cadre de l'évènement « un dimanche au cirque » au parc du Bosquet, pour un montant de 1 040 € TTC.	16/06/2022
DEC2022062	14/06/2022	Contrat	contrat de la compagnie Cirque autour pour leurs ateliers spectacles « royal circus » le dimanche 3 juillet 2022, dans le cadre de l'évènement « un dimanche au cirque » au parc du Bosquet, pour un montant de 1 635,25 € TTC.	16/06/2022
DEC2022063	15/06/2022	Contentieux	Convention honoraires Bard - Dossier TA Compenseo Maxi Led Sablon 3ème requête 485-5 - La rémunération est forfaitisée à la somme de 2 200 HT.	16/06/2022
DEC2022064	16/06/2022	Contrat	contrat de l'établissement bancaire SFIL pour la renégociation de taux pour 3 emprunts	17/06/2022
DEC2022065	20/06/2022	Marché public	avenant n° 2 concernant le Marché 18-11 « Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales » pour un montant de 4082.50 € HT.	22/06/2022
DEC2022066	23/06/2022	Contrat	contrat avec l'association Les Vertébrés pour sa prestation auprès de la Médiathèque Louise Michel de Livron-sur-Drôme le jeudi 7 juillet à 18h dans le cadre de la médiathèque hors les murs qui se déroulera au parc Martin Luther King. Elle présentera l'œuvre suivante : « Petit tas d'histoires » avec l'artiste dramatique Mme Claire Granjon. Le montant total de la prestation s'élève à 450 euros TTC.	29/06/2022
DEC2022067	27/06/2022	Contrat	contrat de l'association OH ! AURA pour son duo danse et musique « Traces » le vendredi 1 ^{er} juillet 2022, sous le préau de l'école de musique, dans le cadre d'un projet qui vise à soutenir la création en région Auvergne-Rhône-Alpes (« panier artistique »), pour un montant de 1 400 € TTC.	29/06/2022
DEC2022068	27/06/2022	Marché public	avenant n° 3 concernant le Marché 18-11 « Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales » en moins-value pour un montant de 14 425 € HT.	29/06/2022
DEC2022069	28/06/2022	Contrat	contrat de l'association les vertébrées pour le concert « Soizic Duo » le samedi 2 juillet 2022, dans le cadre de la fête du quartier Domazane, pour un montant de 613,00 € TTC.	28/06/2022